



MADAME TIERS. ET. MADAME FOINANT  
 membre du Bureau de l'U.F.S.F. présidente de la Femme Française  
 qui ont pris toutes deux une part importante au Congrès de l'Alliance Démocratique.

## Les femmes dans les partis politiques

### Le Congrès de l'Alliance Démocratique

Du Congrès qui s'est tenu à Bordeaux la semaine dernière, nous devons signaler ici quelques faits particulièrement intéressants pour notre cause.

Indiquons tout d'abord qu'au début du grand discours qu'il prononça au banquet de clôture, discours radiodiffusé par tous les postes nationaux, M. Pierre-Etienne Flandin, très applaudi, déclara :

*Le suffrage n'est pas encore universel. C'est pourquoi l'Alliance veut le vote des femmes.*

Et nous retrouvons cette même formule dans la déclaration du parti qui demande une réforme électorale et

*Affirme plus indispensable que jamais pour mettre fin à l'agitation politique qui trouble profondément le pays une réforme électorale tendant, d'une part, à rendre le suffrage universel par l'extension, notamment du droit de vote aux femmes, et, d'autre part, à donner à la souveraineté populaire, fondement du régime républicain, sa pleine liberté d'expression.*

✱

Voici d'autre part quelles furent les interventions féminines.

Mme Foinant prit la parole à la grande réunion de l'Alhambra sur la représentation proportionnelle et le vote des femmes. Au Congrès elle proposa la résolution suivante qui fut adoptée :

*L'Alliance Démocratique, fidèle à la doctrine proclamée par ses Congrès successifs, notamment de St-Etienne et d'Arvas, au sujet de l'émancipation civile et civique de la femme;*

*Demande à ses élus et à ses représentants au Gouvernement,*

*D'établir et de proposer au vote des assemblées parlementaires un projet de réforme du Code Civil, le mettant en harmonie avec les nécessités actuelles de la vie économique et familiale;*

*D'obtenir en particulier, en faveur de la mère, le partage de la puissance paternelle, et, pour toutes les femmes, le droit d'ester en justice.*

Au Congrès également, trois femmes firent des rapports, rapports importants, préalablement publiés dans le journal de l'Alliance Démocratique.

Mme Petit, secrétaire générale de la Ligue pour l'émancipation civile et civique de la Femme Française (Ligue de la Femme Française) rappela la fondation et l'esprit de cette organisation :

*Nous avons la chance inouïe, dit-elle, d'avoir un grand parti composé d'hommes sincères et désintéressés, nous offrant un champ d'action où les difficultés seront grandement applanies par leur expérience politique, jointe à un réel désir de nous faire arriver. Notre plus beau remerciement sera le succès qu'ils auront contribué à nous faire remporter.*

*Nous sommes bien décidées à faire œuvre utile. Et des résultats tangibles prouveront de façon inéluctable l'utilité de notre formation; avec l'A.D. et la J.R.F. pour guides et porte-paroles nous ne pouvons que réussir dans cette voie toute de raison et de modération que nous nous sommes tracée.*

*Une de nos premières revendications sera la suppression de l'autorisation maritale pour obtenir un passeport; les hommes à qui l'on pose la question sont unanimes à déclarer cette loi aussi stupide que néfaste; les effets ne sont parfois que de simples inconvénients, mais souvent se*

*présentent sous des formes vraiment dramatiques. de nombreux exemples pourraient être cités.*

*Cette première revendication sera suivie de beaucoup d'autres, de toutes les réformes nécessaires pour combler les lacunes et réparer les injustices.*

Mme Perreau-Chaudet, dans son rapport sur « la politique sociale », montra fort heureusement la collaboration que les femmes peuvent apporter aux hommes pour lutter contre les fléaux sociaux. Et elle proposa aux suffrages du Congrès, le vœu suivant qui fut adopté :

*Que l'Alliance adopte une politique sociale favorisant l'extension et l'essor du service social, politique qui lui attirerait les sympathies d'une élite ouvrière en même temps que celle de l'élite féminine dans toutes les classes sociales.*

Dans un travail très documenté sur « la crise économique et la crise morale », Mme Henriette Sauvage affirma devant son parti le droit des femmes au travail. Voici ses conclusions :

1° *La femme, personnalité humaine, a, au même titre que l'homme, droit à la vie, c'est-à-dire droit au travail. Travail rémunéré sur la base équitable : à rendement égal, salaire égal.*

2° *Le travail des femmes n'est pas comme d'aucuns le prétendent, une fantaisie, mais bien comme les enquêtes internationales et nationales le révèlent, une nécessité d'ordre social, économique, technique, personnel et familial suivant le cas. Nous réproverons donc toute tentative limitative et restrictive du travail féminin.*

4° *Le chômage atteint les deux sexes et nous dénonçons comme une utopie dangereuse et inique la solution qui consiste à restreindre le chômage des hommes en aggravant celui des femmes.*

5° *En face du marché général du travail, nous constatons particulièrement dans notre pays : que la femme est non pas l'ennemie, l'adversaire ou la rivale de l'homme, mais devient à ses côtés, la technicienne parfois... la collaboratrice souvent nécessaire, l'auxiliaire précieuse toujours. Collaboratrices loyales compréhensives, dévouées, dans le domaine économique comme dans le domaine familial et social, les Françaises revendiquent logiquement l'égalité des droits politiques qui leur sont obstinément refusés, ce qui leur crée dans les milieux internationaux une situation d'infériorité qui, réellement, place la France à l'arrière des nations civilisées.*

Les femmes de l'A.D. se souvenant que le président P.-E. Flandin fut, dans le passé, l'instigateur d'un projet de loi tendant au droit de vote et d'éligibilité des Françaises lui demandent instamment ainsi qu'aux parlementaires du parti, sénateurs et députés, de prendre en mains et de faire aboutir rapidement leurs justes et logiques revendications.

Plus conscientes en l'occurrence de nos devoirs que de nos droits, nous estimons que c'est pour nous le plus sûr moyen de travailler utilement à l'avenir meilleur de nos enfants, à la stabilité de nos foyers et de nos familles, au soulagement des déshéritées de la vie et particulièrement de celles qui luttent, peinent et travaillent, à la paix des peuples et aussi au redressement, au relèvement de la France, à son prestige, à son rayonnement à travers le monde civilisé.

Enfin, le Congrès décida que la commission administrative du parti qui compte 48 membres : 24 parlementaires et 24 non parlementaires, une place au moins serait réservée à une femme.

Nous croyons savoir que sur le désir même de ses collègues femmes, Mme Foinant serait proposée pour ce poste.

Inutile d'ajouter que de nombreuses femmes, dont Mme Tiers, assistaient à ce Congrès qui marque un pas en avant pour le féminisme. Il nous reste à souhaiter que tous les vœux énoncés se transforment en actes. M. Pierre-Etienne Flandin, président du Conseil, nous a causé une grosse déception... nous souhaitons ardemment qu'il nous apporte aujourd'hui comme ministre d'Etat une aide efficace qui nous permette d'oublier le passé.

C. B.

1935-23-11  
 n° 1169